

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Séance du 11 avril 2024

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE
CONVOCAION

05 AVRIL 2024

DATE DE PUBLICATION

24 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 27

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Béangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Olivier SABRE, Robin QUEVILLART

Procurations : Monsieur Dimitri DUQUENNE à madame Dorothee BERTRAND
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON
Madame Alexandra LEGRAND à madame Laëtitia LEGRAND
Monsieur Eric DEWULF à monsieur Yann NORMAND
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE
Monsieur Hervé BOCQUET à monsieur Bruno FICHEUX
Madame Camille SPETEBROOT à madame Francine MOURIKS
Monsieur Clément DELASSUS à monsieur Michel DEHAENE

Absents : Madame Véronique VANMEENEN, Madame Arlette VERHELLE

Secrétaire de séance : Madame Dorothee BERTRAND

Délibération n°68/76 – 04/2024

Objet de la délibération : CDG 59 – Archives – Accompagnement par un archiviste – Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code du patrimoine ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 21 novembre 2013 approuvant la signature d'une convention avec le CDG59 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 08 décembre 2015 approuvant la signature d'une convention pour la prise en charge totale du fond communal ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 07 mars 2024 confiant la conservation des archives numériques de la commune au Centre de Gestion du Nord ;

Vu la convention relative au dépôt et à la conservation sécurisée d'archives numériques dans le système d'archivage électronique de la plateforme SESAM du Centre de Gestion ;

Considérant qu'il convient de nouveau solliciter le CDG59 pour réaliser la maintenance du fond communal papier et bénéficier d'un accompagnement du CDG59 pour ses archives numériques ;

Exposé des motifs :

Depuis 2004, le CDG59 met à disposition des collectivités du personnel qualifié afin de les accompagner dans une gestion rationnelle de leurs archives ;

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2024

Objet de la délibération : CDG59 – Archives – Accompagnement par un archiviste – Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

Par délibération du 21 novembre 2013 puis par délibération du 08 décembre 2015, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention avec le Centre de gestion du Nord pour une prise en charge totale du fonds communal. Ainsi, le CDG59 a mis à la disposition de la commune un agent assurant la mission d'archivage.

Par délibération du 07 mars 2024, le Conseil municipal a décidé de confier la conservation des archives numérique au CDG59.

Dans ce cadre, la commune souhaite de nouveau solliciter le CDG59 pour réaliser la maintenance du fond communal papier et bénéficier d'un accompagnement du CDG59 pour ses archives numériques.

Les principales missions proposées par le CDG59 sont les suivantes :

- Prise en charge des versements en attente
- Sélection des documents éliminables à terme
- Organisation de la destruction en collaboration avec les services internes
- Refoulement des boîtes, réorganisation des espaces d'archivage, contrôle des conditions de conservation
- Sensibilisation succincte des services à la préparation des versements
- Accompagnement tout au long de l'année du correspondant Archives dans sa gestion quotidienne
- L'estimation financière de cette mission d'archivage s'élève à 4 056 € TTC.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la convention de mise à disposition de personnel pour une mission d'archivage entre le CDG59 et la commune,
- **d'autoriser** le maire à signer ladite convention,
- **d'autoriser** le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX

La Secrétaire de séance
Dorothee BERTRAND



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 24/04/2024

Publié ou notifié le 24/04/2024

Le Maire,
Bruno FICHEUX

